

LE CAUE DE LOIR-ET-CHER, UN LIEU DE CONSEILS ET D'ÉCHANGES

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local.

Le CAUE, un service gratuit (sur rdv) pour les PARTICULIERS pour :

CONSTRUIRE

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.

RÉHABILITER

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...

AGRANDIR UN BÂTIMENT

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.

ECO-CONSTRUIRE

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en oeuvre et les professionnels dont vous avez besoin.

AMÉNAGER VOS ESPACES EXTÉRIEURS

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

Pour prendre rendez-vous avec un(e) architecte ou un(e) paysagiste:

C.A.U.E. de Loir-et-Cher
34, avenue du Maréchal Maunoury
(Cité administrative - porte C)
41 000 BLOIS

T : 02 54 51 56 50
F : 02 54 51 56 51
www.caue41.fr
contact@caue41.fr



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher

CAUE
CONSEIL
ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT
LOIR-ET-CHER